

# Avis de travaux

**Avenue d'Outremont**

**Entre l'avenue Ogilvy et la rue Saint-Roch**

**Début : semaine du 23 août 2021**

**Fin : semaine du 20 septembre 2021**

**Remplacement des entrées d'eau en plomb**

## Impacts des travaux

### Circulation

- Fermeture complète : avenue d'Outremont, entre l'avenue Ogilvy et la rue Saint-Roch.
- Circulation locale permise. Chemins de détour prévus.

### Interruption de l'alimentation en eau

La population touchée recevra une affichette de porte 48 heures à l'avance.

### Stationnement sur rue

Restrictions près du chantier. Respectez la signalisation.

### Accès aux bâtiments

- Accès piétonnier en tout temps.
- Trottoirs généralement accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases des travaux.

### Personnes à mobilité réduite

Composez le 514 872-3777 (Ligne Info-travaux). Nos agent.e.s vous demanderont votre nom, adresse et numéro de téléphone. Les responsables du projet vous contacteront dans les meilleurs délais.

### Collectes

- Collectes maintenues (déchets, recyclage et matières organiques) selon l'horaire habituel.
- Identifiez vos bacs afin de permettre un retour devant la résidence ou le commerce.

## ENTRÉE D'EAU EN PLOMB - PORTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

- Pendant les travaux, la Ville remplacera la partie publique et la partie privée si elle est toujours en plomb.
- Si l'entrée d'eau de votre bâtiment est en plomb, la nouvelle réglementation 20-030 de la Ville rend son remplacement obligatoire.
- Les propriétaires concerné.e.s ont déjà reçu des communications à ce sujet et seront contacté.e.s par l'entrepreneur, s'il y a lieu.
- Pour en connaître davantage sur les obligations des propriétaires et de l'entrepreneur, visitez [ville.montreal.qc.ca/plomb](http://ville.montreal.qc.ca/plomb), sélectionnez le dépliant du Règlement 20-030 sous Publications dans la colonne de droite.

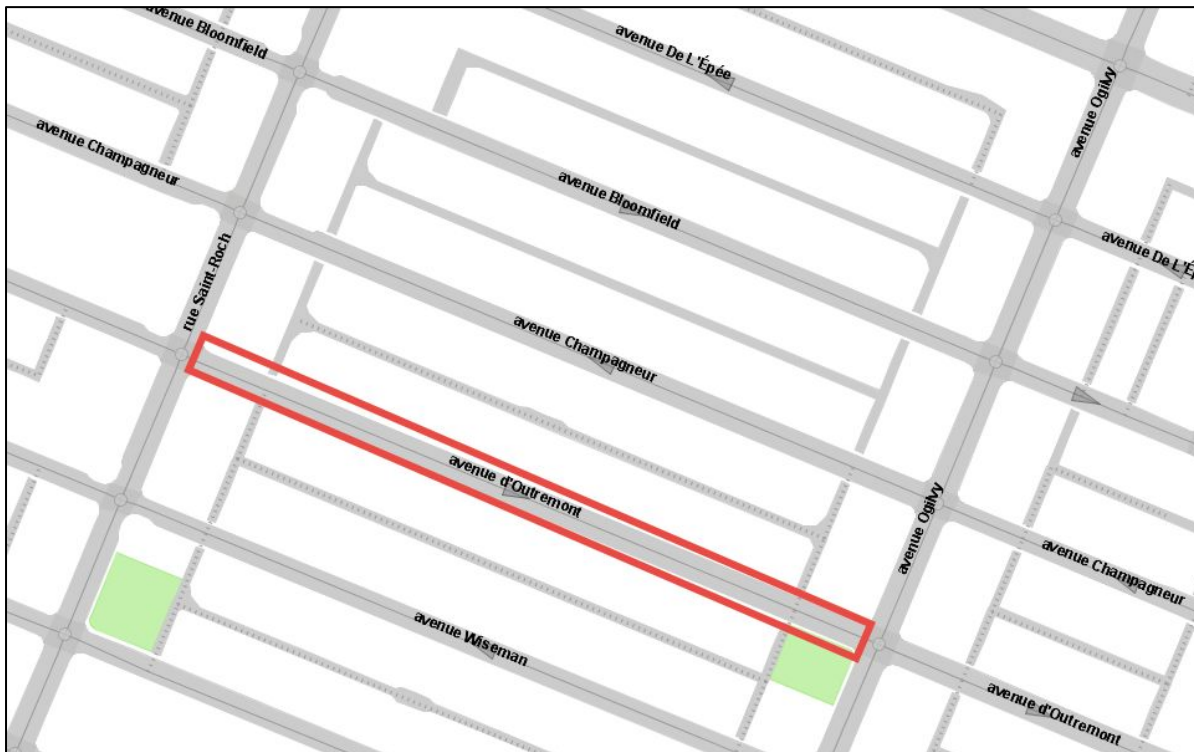
### Horaire des travaux

- Du lundi au vendredi de 7 h à 19 h
- Possibilité de travaux le soir, la nuit et la fin de semaine

### À noter :

- Ces interventions pourraient être décalées ou leur durée prolongée en raison des conditions météorologiques ou d'autres contraintes.
- Si l'entrepreneur mandaté par la Ville doit entrer à l'intérieur de votre résidence pour procéder à une inspection ou à des travaux, celui-ci prendra toutes les précautions sanitaires émises par la santé publique au regard de la COVID-19.

### Localisation des travaux



### Renseignements



514 872-3777



[ville.montreal.qc.ca/chantiers](http://ville.montreal.qc.ca/chantiers)



[info-travaux@ville.montreal.qc.ca](mailto:info-travaux@ville.montreal.qc.ca)